

SOUTIEN A LA CAISSE DE SOLIDARITÉ DES AVORTEMENTS HORS DÉLAIS DU PLANNING FAMILIAL 31

Le délai légal d'avortement en France est de 12 semaines de grossesse. Les personnes qui souhaitent interrompre leur grossesse au-delà de ce délai peuvent être contraintes de se rendre dans d'autres pays comme l'Espagne, l'Angleterre ou encore les Pays-Bas, où les délais sont plus longs. Encore faut-il pour cela être informé de cette possibilité et en avoir les moyens financiers et matériels.

En effet, cette démarche engendre souvent bien des obstacles : difficulté à trouver comment et où avorter, organiser le voyage (hébergement, transports...), éventuellement devoir faire un arrêt de travail, etc. Sans compter le coût de l'intervention en elle-même. Pour exemple, **en Espagne, un avortement coûte entre 500 et 2500 euros** selon l'avancée de la grossesse.

Au Planning Familial 31, nous rencontrons régulièrement des personnes qui sont hors délai pour un avortement en France. Les hôpitaux les orientent vers nous. Nous les écoutons, les orientons et parfois les accompagnons. Parmi ces personnes, certaines ne disposent pas des sommes requises pour payer les frais d'un avortement à l'étranger c'est pourquoi nous avons mis en place une caisse de solidarité et nous les aidons à hauteur des dons que nous recevons.

Mais cette caisse nous permet rarement de répondre à hauteur des besoins des personnes souhaitant avorter. Ajouté à cela qu'en raison des délais, ces personnes se trouvent régulièrement dans une situation d'urgence, à laquelle nous devons faire face ensemble pour récolter l'argent nécessaire.

C'est pourquoi cette caisse de solidarité a besoin d'être alimentée régulièrement.

Cette démarche de solidarité financière ne se passe pas d'une lutte pour l'extension des délais qui permettrait à toute personne d'avoir une solution pour avorter en France.

Parce que tant qu'il existera des délais, des personnes se retrouveront hors de ces délais.

Parce qu'il est inacceptable que l'avortement soit une question d'argent.

Parce que tant que nous ne disposerons pas de nos corps librement cette caisse de solidarité sera indispensable.

Parce que la lutte pour l'accès à l'avortement n'est pas finie !

Comment faire des dons ?

- Par chèque : à l'ordre du Planning Familial 31
- En espèces : en passant au local au 23 rue Moiroud, 31500 Toulouse sur les heures d'ouverture au public (à retrouver sur notre site internet ou sur notre page Facebook)
- Par virement automatique, en prenant contact avec nous par mail à l'adresse contact@planningfamilial31.fr
- Par Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/planning-familial-31/formulaires/2>
- Vous pouvez aussi décider d'organiser des événements en soutien à cette caisse, afin de récolter de l'argent, et ainsi l'alimenter.

Qu'il vous paraisse petit ou gros, qu'il soit régulier ou non, TOUT DON EST IMPORTANT.

Merci de votre soutien, et faite passer l'info autour de vous!